



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Révision des zonages liés à la DNC pour les troupeaux vaccinés

Question écrite n° 10542

Texte de la question

M. Jonathan Gery attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences économiques et sanitaires des décisions de zonage liées à la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), notamment pour les éleveurs bovins du département du Rhône. Sur plusieurs communes du Rhône et notamment la commune de Cours, les exploitants agricoles sont à nouveau placés en zone de surveillance à la suite d'un cas détecté à Neuville-les-Dames, alors qu'ils sortaient à peine d'un premier zonage lié à un cas antérieur dans le secteur de Saint-Laurent-de-Chamousset. Cette nouvelle classification entraîne la réactivation d'un délai de 45 jours durant lequel les mouvements d'animaux sont interdits, compromettant les ventes et aggravant la charge financière liée à l'alimentation des troupeaux. Pourtant, les bovins concernés sont tous vaccinés depuis plus de 21 jours, soit le délai requis pour une protection immunitaire complète. Les éleveurs ne comprennent donc pas que ces contraintes soient maintenues, alors même que le risque de propagation est maîtrisé pour des animaux couverts par la vaccination. Il lui demande donc si une révision des modalités de zonage pourrait être envisagée, afin de tenir compte de la couverture vaccinale effective des cheptels. Il souhaite savoir s'il est prévu de moduler les durées de restriction ou d'adapter les protocoles en concertation avec les services vétérinaires, pour éviter que des exploitations respectueuses des consignes sanitaires ne soient injustement pénalisées.

Données clés

Auteur : [M. Jonathan Gery](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10542

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8635